

fonctionnaires, spécialistes de notre approvisionnement et de nos ressources nationales.

Évidemment, monsieur le président, les députés du Crédit social n'assistaient pas à ces réunions, et s'il y a carence d'information dans ce parti, c'est évidemment parce qu'ils n'ont pas pris part aux délibérations du comité qui discutait de ce problème.

De plus je conseille à l'honorable député de Charlevoix de considérer les renseignements contenus dans la politique énergétique du Canada. La première phase c'est l'analyse, qui touche le point qu'il a semblé vouloir approuver, et qui est contenue dans le bill présentement à l'étude. Le député prétendait que cela allait créer une division entre les différentes régions du Canada. Or, je lui demande, avec tout le respect que je lui dois, de revoir le bill, afin de constater que c'est le contraire auquel on vise. Ce qu'on veut, ce n'est pas la division entre les différentes régions, mais empêcher qu'une d'entre elles soit favorisée au détriment de l'autre par des conditions relatives à l'allocation du pétrole.

Voilà un des objectifs de ce bill.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, j'ai également été intéressé par ce qu'a dit le député de Peace River (M. Baldwin). Naturellement, je ne savais pas que nous devions étudier ce projet de loi article par article. J'avais l'impression que nous allions discuter et analyser les principes de ce bill. Évidemment, le député de Peace River s'est habilement servi de la tactique qu'a déjà utilisée le parti dont il est membre, à savoir éviter le débat sur le principe du bill parce que de telles discussions peuvent mener à des débats sur la politique et l'on pourrait bientôt se rendre compte que ce parti n'a aucune ligne de conduite en matière d'énergie. Le député déclarait qu'il n'y avait aucun fait lui permettant de prendre une décision en ce qui concerne ce bill.

Tout d'abord, il n'a pas indiqué si oui ou non il appuie le principe de ce bill. Tout ce qu'il a dit, c'est qu'il est ignorant. Il n'y a rien de plus évident si l'on en juge par le discours qu'il a prononcé. Il semble que le député, tout comme le député de Charlevoix (M. Caouette), s'est absenté du pays au cours des deux derniers mois et demi. En effet, je puis comprendre que Peace River est une région du Canada moins favorisée que les autres pour ce qui est des moyens de communication, mais il devrait être au courant de la crise du Moyen-Orient, de la guerre entre Israël et les pays arabes, de la pénurie de pétrole au Canada et de la crise internationale de l'énergie.

Vraiment, il devrait savoir que le Conseil économique de l'Europe se trouve dans la plus grande détresse par suite de la pénurie de ressources énergétiques. Une consultation a eu lieu entre la France, qui ne semble absolument pas manquer de produits pétroliers et la Hollande qui a été inscrite sur la liste des pays frappés par l'embargo arabe. Il est évident que le député de Peace River n'a pas lu les nouvelles sur la situation sérieuse qui prévaut aux États-Unis où certains experts ont prévu que le taux du chômage atteindrait jusqu'à 12 p. 100. Il n'est pas plus au courant des difficultés éprouvées par le président de ce pays avec ses spécialistes de l'énergie, M. Love ayant démissionné avant-hier.

#### *Loi d'urgence sur les approvisionnements d'énergie*

Nul doute qu'il est au courant parce que des recherches ont dû lui parler des clauses de force majeure comprises dans la plupart des contrats d'approvisionnement. Il ne peut prétendre ignorer cette question et il doit connaître les réponses répétées du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Macdonald) lorsque ce dernier a déclaré que les clauses de force majeure pourraient entraîner un manque d'environ 200,000 barils par jour. Il doit aussi être conscient du fait que le Canada est vulnérable. Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources diffère d'opinion aujourd'hui avec le président de l'Imperial Oil quant à savoir si le Canada sera sur la liste de l'embargo arabe.

Il doit également savoir que le Canada sera vulnérable s'il est placé sur la liste d'embargo. Ensuite, il devrait certes reconnaître que parce que le Canada a importé 900,000 barils de pétrole par jour au cours de 1973, si, en effet un embargo touche le Canada et si cet embargo s'ajoute à celui que les États-Unis doivent envisager, ou en fait, si nous sommes touchés par les clauses de force majeure que renferment les contrats d'approvisionnement, il se pourrait que nous ayons à faire face à une pénurie grave cet hiver. Je suis étonné que l'honorable représentant ne possède pas de renseignement parce que pendant la période des questions des trois dernières semaines, le ministre a volontiers fourni les renseignements demandés. Des questions sans importance ont été signalées à son attention, comme l'invocation de la clause de force majeure, non qu'ils s'intéressent à ce qu'elle signifiait mais simplement pour marquer des points politiques et encore lors de la création du comité consultatif technique, non pas un comité consultatif politique, relativement aux approvisionnements de pétrole. Monsieur l'Orateur, telles sont les questions sans importance que j'ai signalées au ministre et qui, à mon avis, expliquent l'ignorance que manifeste le député de Peace River (M. Baldwin) et qu'on remarque également dans les discours et les interventions de tous les membres du parti conservateur.

● (1730)

Le député est également d'avis que le gouvernement n'aurait pas dû présenter une telle mesure. Nous savons très bien que lundi prochain l'opposition présentera une motion de défiance. J'espère que le bill à l'étude sera lu en troisième lecture et adopté avant lundi, et je l'espère sincèrement car le gouvernement est responsable de l'ordre et de la bonne administration au Canada que le Parlement siège ou non. Peut-être qu'à la suite du prochain vote, nous serons défaits et que la présente législature devra être dissoute.

Je vois que le député de Kent-Essex (M. Danforth) hoche la tête et qu'à la manière de tout député peu sérieux, il est d'avis que ce serait une bonne chose pour le pays que le Parlement ne siège pas durant une période de crise, une crise comme nous n'en avons pas eue depuis quelque temps. Le député se rend sûrement compte que nous pourrions être sans Parlement pour adopter des mesures, pour régler des problèmes qui peuvent durer quatre ou cinq mois, pas quatre ou cinq mois ordinaires mais quatre ou cinq mois où la crise aura le maximum d'intensité. Car ce sera alors le moment où nous ressentirons au plus profond de nous-mêmes les effets d'une insuffisance d'énergie et de pétrole. Le gouvernement a la responsabilité de présenter une telle mesure afin d'aller au-devant des difficultés.